

7 janvier 2021

Nouveau protocole sanitaire : une fuite en avant

Le ministère a mis à jour le protocole sanitaire dans la soirée du 6 janvier 2022.

Ces modifications ont pour objet de réduire à néant tous les efforts qui peuvent être entrepris pour freiner l'épidémie en milieu scolaire.

En effet, les élèves cas contacts de moins de 12 ans comme les élèves de vacciné-es avec deux doses ne sont plus placés à l'isolement. Il leur est simplement demandé de produire un résultat de test antigénique ou PCR négatif, puis de réaliser des autotests à J+2 et J+4, sans que d'ailleurs la production des résultats conditionne le maintien en classe, puisqu'une simple attestation parentale suffira.

De même, si un élève contact se révèle finalement positif, le document ministériel ne prévoit pas de relancer une série de dépistages, sauf si le cas positif est déclaré au moins sept jours après la survenue du premier cas. Des règles similaires s'appliquent en cas de contagion dans le milieu familial alors même que, selon les situations familiales, il est difficile pour les cas confirmés de s'isoler.

Avec le protocole de la rentrée, pourtant drastiquement affaibli, le nombre de classes fermées en trois jours a vite représenté plus du double des classes fermées avant les congés. Le suivi du parcours de dépistage des élèves cas contact et positifs en fonction de leur âge et de leur schéma vaccinal est impossible. Le dépistage ne peut reposer uniquement sur la responsabilité des familles et doit pouvoir se faire en milieu scolaire.

Les autres mesures nouvelles en matière sanitaire sont à l'avenant : elles ne constituent que des recommandations, et ne revêtent jamais de caractère impératif pour l'administration. Dans le même temps, aucune politique de dépistages massifs n'est mise en œuvre. Le ministère renvoie de manière systématique les élèves et leurs familles à leur responsabilité individuelle sans aucune mesure de protection collective.

Le ministère doit entendre raison : il doit recruter massivement des personnels pour effectuer les remplacements, distribuer des protections individuelles (masques chirurgicaux et FFP2), acquérir sur budget d'État des capteurs de CO2 et des purificateurs d'air, renoncer aux allègements successifs du protocole mis en œuvre depuis fin novembre, et annoncer un plan d'urgence pour l'Éducation pour faire face de manière durable à la crise sanitaire et compenser les inégalités qui se sont accrues pendant le confinement.

Pour obtenir satisfaction, il faut construire le rapport de force !

SUD éducation appelle les personnels, du premier et du second degré, à se mettre massivement en grève le 13 janvier.

SUD éducation soutient également les initiatives prévues toute la semaine prochaine, et notamment les appels à la grève prévues localement dès le 11 janvier. Toutes les initiatives doivent servir de point d'appui pour construire un mouvement reconductible massif.